



**Inspection d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux**

Affaire suivie par :

Isabelle FICAT

Isabelle MARCHI-BARBAUX

Lucyna MOARI

Hicham ZAIM

IA-IPR EVS

Tél : 05 36 25 72 14/15/16

Tél : 05 36 25 88/89

Mél : secretariat-insp2d@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703

31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 08 septembre 2021

Les inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
Etablissement et Vie scolaire

à

Mesdames, Messieurs les professeurs documentalistes
et
les conseillers principaux d'éducation

s/c de mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Lettre de rentrée des IA-IPR Etablissement et Vie scolaire Année scolaire 2021 – 2022

Encart commun des lettres de rentrée des IA-IPR

Le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse vous souhaite une bonne rentrée scolaire et vous adresse cette lettre pour porter à votre attention ses principaux axes de travail de l'année scolaire à venir. Comme pour la rentrée précédente, il s'agit en premier lieu de considérer les conditions d'enseignement particulières de l'année passée, notamment dans de nombreux lycées. Il convient plus que jamais de tenir compte d'une hétérogénéité probable des acquis des élèves, peut-être plus importante qu'en temps ordinaire et d'accorder de l'attention aux évaluations de début septembre, quels que soient les niveaux d'enseignement.

Les axes de travail académique intègrent d'abord, de façon plus globale, une réflexion sur l'évaluation. Ils donnent ensuite, dans la continuité des années précédentes, une place prioritaire à l'apprentissage de l'oral et à la valorisation des pratiques pédagogiques qui en découlent, ainsi qu'au déploiement de « Devoirs faits » et aux liaisons inter-cycles.

1 Un nouveau cadre pour l'évaluation et le contrôle continu au LGT, dans la perspective du baccalauréat 2022

Le contrôle continu, qui représentera dès la session 2022 40 % de la note du baccalauréat, devient certificatif, ce qui implique la nécessité d'une concertation et d'une harmonisation pour construire une culture commune de l'évaluation, de la seconde à la terminale. Des textes nationaux¹ et un guide pédagogique rédigé par l'Inspection générale (parution prochaine), fixent le cadre et les modalités du travail à conduire. Une réflexion en établissement, qui engage l'ensemble de l'équipe pédagogique, doit aboutir à l'élaboration d'un **projet d'évaluation**.

Le collège des IA-IPR sera attentif à accompagner les équipes dans le cadre de la rédaction de ce projet et de la mise en œuvre de pratiques d'évaluation qui garantissent à tous les élèves une équité de traitement, dans le respect de la marge de liberté pédagogique propre à chaque discipline.

2 Au collège, la poursuite de « Devoirs faits » et l'action en faveur de la continuité école-collège

Le dispositif « Devoirs faits » est maintenant bien en place dans les établissements de l'académie. Les IA-IPR se mobilisent pour vous aider à approfondir la réflexion pédagogique à la fois sur la nature et le sens des devoirs ainsi que sur l'articulation entre le travail en classe et hors de la classe. La place du numérique dans le dispositif

¹ Décret, arrêté et note de service des 27 et 28 juillet 2021.

pourra par ailleurs être développée, sachant qu'un certain nombre de collèges expérimentent dès cette année « e-Devoirs faits ».

Dans le cadre de la continuité école-collège, une attention particulière sera portée à l'exploitation des résultats des évaluations menées en début de classe de 6^e. En prolongement, les plans français et mathématiques se poursuivent ; ils doivent contribuer à l'acquisition par les élèves des compétences fondamentales (lire, dire, écrire, compter) qui concernent l'ensemble des disciplines.

3 Au collège et au lycée, la poursuite des actions entreprises pour valoriser l'oral en classe

Un travail de formation et d'accompagnement important a été mené, en 2020-2021, en lycée : vademecum, parcours M@gistère, webinaires, réunions d'équipes, formations sur les techniques oratoires... Un document du collège des IA-IPR regroupe l'ensemble de ces ressources².

Ce travail doit être poursuivi à tous les niveaux d'enseignement, y compris en collège, par les professeurs de toutes les disciplines et par les équipes de vie scolaire³.

Encart spécifique de l'inspection Établissements et Vie scolaire

Les préconisations des IA-IPR EVS pour cette année scolaire s'inscrivent tout d'abord dans les priorités transversales, qui engagent les équipes pédagogiques et éducatives à se mobiliser tout particulièrement sur les orientations suivantes :

- **L'inscription de l'action dans les valeurs de la République** pour construire une école bienveillante, attentive aux besoins de tous les élèves, plus juste, qui favorise la réussite de chacun. L'attention sera portée au développement de la citoyenneté participative qui contribue grandement à renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté scolaire et à trouver du sens aux apprentissages. Les conditions doivent être réunies également pour promouvoir et renforcer l'investissement et la prise de responsabilité des jeunes dans les instances de l'EPLE et plus particulièrement au sein du Conseil de Vie Collégienne ou du Conseil de Vie Lycéenne. Les missions particulières de délégué de classe, d'éco-délégué, de référent harcèlement ou d'ambassadeur méritent d'être soutenues et valorisées.
- **La contribution à l'acquisition du socle commun** de connaissances, de compétences et de culture, dans le cadre des activités éducatives et projets menés dans et hors la classe, sur le temps scolaire et à l'internat, pourra prendre des formes diversifiées. Cela implique un suivi et un accompagnement des élèves qui s'inscrivent dans une logique de parcours personnalisé tant au collège qu'au lycée, basé sur leurs besoins, leurs difficultés mais aussi leurs réussites. Une valorisation et une évaluation formative des apprentissages sont des facteurs clefs pour favoriser la persévérance scolaire.
- **Une redynamisation des internats autour d'un projet pédagogique et éducatif.** Ce projet concerne les élèves, les parents et l'ensemble des personnels, notamment les équipes de vie scolaire et les professeurs documentalistes.
 - Pour les élèves, l'accent sera mis sur le temps d'internat organisé de manière à prendre en compte leurs besoins tout en veillant au respect des différents temps : études, activités éducatives sportives et culturelles, temps libre. Les parcours éducatifs ont vocation à être déployés dans les temps scolaires et périscolaires.
 - Pour les personnels et plus spécifiquement les CPE, les AED et les professeurs documentalistes, le projet explicitera la contribution de chacun pour favoriser le bien-être des jeunes scolarisés en internat, l'accès aux ressources et les relations avec l'environnement. Il définira les modalités de dialogue avec les internes soit au sein des instances déjà existantes soit au sein d'instances dédiées.
 - Pour les parents, le triptyque « informer, accueillir, accompagner » précisera la traduction concrète sur le terrain de l'objectif de mieux les associer à la scolarité de leur enfant.

Axes de travail prioritaires des conseillers principaux d'éducation

- **Investir davantage la dimension pédagogique du métier**

La mission pédagogique du conseiller principal d'éducation exige une posture et des gestes professionnels nouveaux. Il s'agit de repérer des enjeux d'apprentissage et de développement du jeune, de mettre en œuvre des séquences avec des objectifs ciblés, évaluer des acquis et réajuster sa pratique en conséquence,

² <https://view.genial.ly/5f81737f4977856eccca1f04/interactive-content-le-grand-oral>

³ https://disciplines.ac-toulouse.fr/cpe-vie-scolaire/system/files/2021-08/EMC-CPE-THEMATIQUES-GENERALES-DEF%20%281%29_0.pdf

collaborer avec les enseignants autour des compétences à construire et/ou à consolider. La finalité de ces démarches est de rendre le jeune autonome et responsable, acteur de son parcours de formation.

Le document « *CPE et citoyenneté participative, une mission centrale ouverte sur le monde* » propose de nombreuses pistes concrètes pour chaque cycle appréhendées dans la logique du continuum de transformation et d'évolution du jeune.

Les formations prévues dans le cadre du PAF CPE sont également une opportunité pour mieux appréhender les questions d'ordre éducatif mais aussi pédagogique du métier. Désormais, toutes ces formations requièrent une inscription individuelle sur Gaïa.

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/cpe-vie-scolaire/le-plan-academique-de-formation-paf-2021-2022>

- **Accompagner d'une manière encore plus soutenue les assistants d'éducation**

Les missions des assistants d'éducation évoluent de plus en plus vers un accompagnement personnalisé des élèves dans leur scolarité : référent de classe, tuteur, (co)intervenant dans le dispositif « devoirs faits », aide au travail personnel à l'internat, etc...

Cette dimension pédagogique, en cohérence avec leurs missions, enrichit les aspects plus habituellement éducatifs et administratifs de leurs fonctions. La formation et l'accompagnement tout au long de leur contrat s'avèrent indispensables.

Pour répondre à cette exigence, un parcours m@gistere AED est mis à la disposition des CPE et des AED ainsi que le vademécum académique AED enrichi de nouvelles fiches thématiques. Ces outils complètent les formations mises en place en bassin organisées localement en présentiel ou en distanciel avec l'accord avec le chef d'établissement.

Axes de travail prioritaires des professeurs documentalistes

- **Donner la priorité à la lecture**

La période du confinement a montré l'urgence collective de la lecture. Il s'agit d'un enjeu essentiel d'apprentissage, d'enrichissement du vocabulaire, de maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe, de construction de soi, de réflexion, de développement de son imaginaire, d'épanouissement individuel et, in fine, d'égalité des chances. Or, 50 % des élèves entrent en sixième sans savoir lire de manière fluide à l'oral. Il nous appartient collectivement de redonner le goût de la lecture : par l'invitation à une pratique régulière de la lecture au collège et au lycée, notamment avec le Quart d'heure lecture qui doit être instauré ou développé partout où c'est possible ; par l'adaptation du fonds documentaire et l'encouragement du prêt de livres.

- **Développer les compétences numériques de tous les élèves avec la généralisation de PIX**

La maîtrise par chaque élève des compétences numériques est aujourd'hui devenue essentielle pour lui permettre d'agir en citoyen éclairé, d'avoir une vie sociale épanouie, comme de s'insérer professionnellement. Dans cette optique, après une adaptation en 2020-2021 rendue nécessaire par le contexte sanitaire, la généralisation du dispositif PIX sera reprise en 2021-2022, avec l'organisation :

- des parcours PIX de rentrée permettant d'identifier le niveau et les besoins en matière de compétences numériques de tous les élèves de tous les niveaux d'enseignement du cycle 4 et du lycée ;

- de la certification des compétences numériques, qui sera obligatoire pour les élèves des classes de 3e, de fin de cycle terminal des lycées généraux, technologiques ou professionnels et dans l'année d'obtention de leur CAP, ainsi que pour les étudiants en dernière année des formations de STS et CPGE dispensées en lycée public et privé sous contrat.

Présentes dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que dans les programmes, de l'école au lycée, les compétences numériques s'acquièrent au cours de formations formelles et informelles, dans le temps scolaire et hors temps scolaire.

Leur importance avait été réaffirmée par l'introduction de nouveaux enseignements au lycée à la rentrée 2019 et par la mise en place d'un cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

Les professeurs documentalistes, par leur expertise dans ce domaine, ont un rôle primordial dans l'acquisition par les élèves des :

- ✓ Compétences numériques
- ✓ Outils numériques de l'élève au service de son parcours scolaire (ENT, Folios, portails pédagogiques) et de sa citoyenneté numérique.

Mesdames et Messieurs, Conseillers Principaux d'Education et professeurs documentalistes, votre rôle éducatif et pédagogique au sein de la communauté scolaire est essentiel. Pour vous accompagner dans votre travail, vous

trouvez en cliquant sur les liens ci-dessous l'organisation territoriale de l'inspection pédagogique régionale EVS, ainsi que des informations sur des personnes ressources (missions et contacts), démarches et outils pouvant vous être utiles dans la conduite de vos projets individuels ou collectifs.

Nous vous réitérons toute notre confiance et vous remercions pour votre engagement. Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Les IA-IPR EVS

**Isabelle FICAT
Isabelle MARCHI-BARBAUX
Lucyna MOARI
Hicham ZAIM**

L'organisation territoriale de l'Inspection Etablissements et Vie scolaire

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/cpe-vie-scolaire/equipe-academique-des-ia-ipr-evs-2021-2022>

Ressources et outils concernant le métier CPE et les politiques éducatives

Site académique CPE & Vie Scolaire : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/cpe-vie-scolaire/>

Ressources et outils concernant le métier de professeur documentaliste et les politiques éducatives :

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/documentation/>